



Département de Charente Maritime  
Arrondissement de SAINTES  
Canton de SAINT-PORCHAIRE

Délibération N° 01 – 16092026

**COMMUNE DE TRIZAY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance ordinaire du mercredi 16 Septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à 18h30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stanislas CAILLAUD, Maire.

Nombre de  
membres en  
exercice : 19  
Quorum (10)

Présents : 18  
Pouvoirs : 1  
Votants : 19

Date convocation :  
11/09/2026

**Etaient présents** : Stanislas CAILLAUD, Bruno BICHON, Jean-Luc BOURDIT, Rachel BOURGEOIS, BOUSSEAU Cécile, Claude BREGEON, Fabrice CADET, Nadia DAUPHIN, Thomas DUCHAMP, Magalie LACHENY, Rodolphe LORHO, Véronique MASSIERE, Guillaume MICHAUD, Pauline OSZTAB, Marie-Claude PELLETIER, Stéphanie SOLEIL, Didier SCHAEFFER, Julie VERON.

**Absents Excusés et procurations** :  
STUDIEVIC Nicolas donne procuration à PELLETIER Marie-Claude.

**Secrétaire de séance** : Rodolphe LORHO

**Objet de la délibération : Périmètre délimité des Abords (PDA) de l'église Notre-Dame-de-Monthérault**

Monsieur le Maire indique que la séance du Conseil municipal a été ouverte à 18 h 30. Il informe l'assemblée que Mme Claude BREGEON est arrivée à 18 h 50 et M. Guillaume MICHAUD à 19 h 00. Ils prennent part aux délibérations et aux votes à compter du présent point inscrit à l'ordre du jour, selon leur heure d'arrivée respective.

Vu le Code du patrimoine, et notamment les articles L. 621-30-II et L. 621-31,  
Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,  
Considérant qu'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Notre-Dame-de-Monthérault a été proposé par l'architecte des Bâtiments de France afin de faire évoluer la servitude existant actuellement sur le territoire de Trizay,  
Considérant que le projet de PDA est instruit concomitamment à la révision du PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 08/07/2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉLIBÈRE :**

**Article 1:**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de création d'un périmètre délimité des abords de l'église Notre-Dame-de-Monthérault.

## AR Prefecture

017-211704531-20260916-0116092026-DE  
Reçu le 22/09/2026

### Article 2:

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour suite à donner.

### Article 3:

Au terme de l'arrêt du projet de révision du PLU, une enquête publique unique sera organisée portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de PDA.

### Article 4:

La présente délibération sera affichée et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

### VOTE

POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**Le secrétaire de séance,  
Rodolphe LORHO**



**Le Maire,  
Stanislas CAILLAUD**

